

La semaine écoulée me permet d'aborder les relations entre la société civile et l'Etat, les différentes forces de sécurité qui assurent sa stabilité mais aussi la protection des populations.

De la place future des armées suite aux transformations, cela conduit à quelques réflexions sur la sécurité intérieure et sur la place des armées aussi dans un contexte intérieur troublé.

Le ministre de la défense au contact du personnel de la défense

Dans le cadre du thème « La défense ensemble 2020 », le ministre de la défense français a achevé sa tournée des popotes d'une journée complète dans les quatre plus grandes garnisons de France (Paris, Bordeaux, Metz et Toulon) pour expliquer les réformes avec ses trois adjoints, le chef d'état-major des armées, le secrétaire général pour l'administration et le délégué pour l'armement.

Démarche positive envers le personnel de la défense, peu d'échos ont finalement transpiré parce que cela n'était pas ouvert à la presse. Seule Armées d'aujourd'hui (Cf. [ADA de février](#)) sous la plume de Pierre Bayle, délégué à la DICOD, le service de communication des armées, a fait une synthèse où il me semble apparent que tout ne passe pas bien mais que la franchise était au rendez-vous.

J'ai assisté à la première prestation du 29 janvier. Les tables rondes des quatre intervenants précités exprimaient la volonté de montrer le travail d'une équipe pour la transformation des armées. Le ministre de la défense a bien constaté la lassitude envers les réformes qui se succèdent. Ses grands adjoints et lui ont rappelé leur finalité opérationnelle, le respect aussi des spécificités d'armée, celui du statut des militaires qui ne doit pas être impacté par le nouveau modèle « RH ».

Cependant, les questions évoqués par les militaires et les civils désignés pour les poser les questions, celles posées dans la salle par ailleurs, les quelque 1200 questions (qui ont fait semble-t-il l'objet de réponses) posées par le réseau intranet de la défense mais pas toujours proches des thèmes retenus pour la journée suscitent une impression mitigée.

Certes le ministère de la défense considère que les opérations menées en 2013 pourront être accomplies en 2019 avec la LPM qui est une loi d'équilibre. Il évoque trois garanties ; le président de la République, la loi elle-même, le parlement avec un contrôle semestriel. Aucune annonce sur les fermetures d'unités n'a été faite mais elles devront s'appuyer sur une analyse fonctionnelle précise. Le ministre a bien sûr évoqué le désastre de Louvois, le projet de l'hexagone Balard et non le Balardgone ou le pentagone français (ouf, j'ai été entendu Cf. [Mon billet du 13 janvier 2013](#) mais aussi un autre papier en 2007. Non je plaisante, je n'y suis pour rien).

Je retiens plusieurs autres questions ou remarques intéressantes :

- Les participants dans la salle ont demandé les raisons de l'absence de sanctions pour l'échec de Louvois. Cela n'a pas été compris.
- Pourquoi les réformes sont-elles seulement supportées par le ministère de la défense ?
- Comment améliorer les conditions des logements des militaires notamment à Paris alors

- que les enceintes militaires sont abandonnées ou vendues
- Comment faire face à une diminution des effectifs qui conduit désormais à une surcharge de travail ouvertement dénoncée ?
 - Quelle perspective de carrière pour les 17 000 jeunes que les armées engagent annuellement ?
 - Le doute sur le soutien logistique : les BDD perdurent-elles malgré une réponse positive ?
 - Je constate enfin une dichotomie dans le discours entre une armée dite modèle 2020 en ressources humaines et un modèle 2025 pour ses capacités. Un certain flou transparait sur les objectifs qui semblent bien différenciés laissant un doute sur leur cohérence.

La civilianisation progressive des armées a fait l'objet de réactions fortes. La question a été posée : ne présente-t-elle pas à terme un risque sur le caractère opérationnel et sur l'identité militaire du ministère ? Le ministre de la défense a certes rappelé fermement que tous servaient la même mission. La mobilité des civils pouvant accéder à des postes importants sera néanmoins étudiée pour des périodes limitées à quatre ans maximum.

Cependant je reprendrai volontiers la question d'un adjudant-chef du CSFM demandant pourquoi les militaires handicapés suite aux opérations n'étaient pas prioritaires pour les emplois au sein du ministère de la défense à la différence d'handicapés de la société civile. Il soulignait le rôle des syndicats dans cette situation.

J'ajouterai ce commentaire de l'ancien CEMA du 3 octobre 2013 (Cf. [Assemblée nationale](#)) devant la commission de la défense nationale suite à une question du député Philippe Folliot :

1. **Philippe Folliot.** Les autres administrations civiles vous aideront-elles pour le reclassement des effectifs ?

Amiral Édouard Guillaud. Comme d'habitude, elles le promettent, mais ne le font pas. Lorsqu'un militaire veut changer de statut, les syndicats – pour les catégories B et C – ou les grands corps – pour la catégorie A – s'y opposent systématiquement.

Une solution devra donc être trouvée.

Pour conclure

Ces échanges montrent une divergence d'appréciation sur l'apport de la transformation, entre, d'une part une logique d'amélioration de la condition militaire sous toute ses formes au sein d'un ministère des armées où les militaires perdent peu à peu tous les leviers d'action, d'autre part l'amélioration à venir de capacités militaires auxquelles les militaires croient peu. Dans l'attente d'une analyse approfondie du ministre de la défense des échanges et des nombreuses questions posées, il me semble distinguer une opposition potentielle entre les attentes des militaires et celle du politique et des états-majors.

Je noterai aussi la participation éclairée et professionnelle des membres du CSFM qui se sont exprimés. Par rapport à une époque où je servais au sein du conseil de la fonction militaire « terre », j'avais le sentiment que nous étions des amateurs qui, par la force des choses, ne pouvaient que tout accepter. Nous disposons aujourd'hui de camarades parfaitement à l'aise

dans les questionnements concernant la condition militaire et les armées. C'est une satisfaction.

Enfin, les transformations des armées auront une influence majeure sur la capacité de l'Etat à faire face aux crises notamment dans l'évolution de nos sociétés si je me réfère aux événements de la semaine écoulée abordés dans le billet suivant (Cf. Mon billet [La fragilisation des sociétés](#) ce 23 février 2014).